

Québec, le 19 mars 2012.

Madame Annick Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt, par la députée de Taillon le 15 février 2012, d'une pétition demandant au ministère de l'Éducation, du Loisir, et du Sport d'augmenter de façon substantielle le nombre d'heures consacrées à l'histoire dans les différents milieux d'enseignement (secondaire, collégial et universitaire) et de faire de ces cours de véritables lieux d'apprentissage de l'histoire québécoise, je vous fais parvenir la réponse à cette pétition afin qu'elle soit déposée, conformément à l'article 64 du Règlement de l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Philippe Cannon

p.j. 1

Québec, le 19 mars 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 15 février dernier était présenté à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition signée par 6 332 personnes pour demander au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'augmenter de façon substantielle le nombre d'heures consacrées à l'histoire dans les différents milieux d'enseignement (secondaire, collégial et universitaire) et de faire de ces cours de véritables lieux d'apprentissage de l'histoire québécoise.

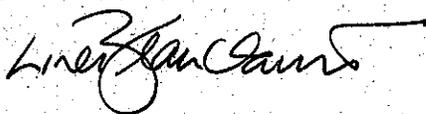
Les élèves des 3^e et 4^e années du secondaire bénéficient, depuis l'année scolaire 2006-2007, d'un temps d'enseignement de l'histoire du Québec de 100 heures par année, alors que celui-ci n'était auparavant que de 100 heures en 4^e année du secondaire. Considérant que le temps consacré à cette discipline a doublé, il est difficile de soutenir qu'il y a eu un recul. Il convient de rappeler que la réussite d'une épreuve unique, en 4^e année du secondaire, demeure obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

L'enseignement collégial prévoit la possibilité d'offrir des cours d'histoire dans les programmes d'études préuniversitaires. À l'intérieur du programme Sciences humaines, un cours d'histoire obligatoire traite de la civilisation occidentale. Pour les autres cours d'histoire, chaque collège élabore son offre de façon à susciter l'intérêt des étudiantes et étudiants. On constate que cet intérêt s'oriente de plus en plus vers les programmes et les cours qui présentent une ouverture sur le monde et qui traitent de questions internationales. Il apparaît donc difficile de parler de recul de l'enseignement de l'histoire du Québec, car il n'y a jamais eu de cours obligatoire en histoire du Québec, les collèges disposant de toute latitude pour en offrir.

...2

Des années 1970 à 1992, la spécialisation exigée pour enseigner l'histoire au secondaire, consistait en une formation disciplinaire de trois ans, complétée par un certificat en pédagogie. Depuis 1992, pour enseigner l'histoire au secondaire, il faut être titulaire d'un baccalauréat en enseignement ou d'une maîtrise en enseignement. Le baccalauréat, d'une durée de 4 ans, comporte des cours de pédagogie, de didactique et d'histoire, dont le nombre et le contenu peuvent varier d'une université à l'autre. La maîtrise en enseignement comporte des cours de pédagogie et de didactique seulement, car les candidats possèdent un diplôme de 1^{er} cycle, dont 45 crédits disciplinaires en histoire et en géographie. Par ailleurs, ces programmes sont agréés par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'ils sont jugés conformes aux orientations et au développement des compétences professionnelles établies par le Ministère. Ces encadrements permettent d'affirmer que la formation disciplinaire des maîtres en histoire est adéquate.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



LINE BEAUCHAMP